COMPTE RENDU

Séance municipale du mardi 13 octobre 2026

Nombre de conseillers en exercice : **19**
Nombre de conseillers présents : **16**
Nombre de conseillers de votants : **19**

Date de la convocation : **08 octobre 2026**
Date d'affichage de la convocation : **08 octobre 2026**

L'an deux mil vingt-six, le treize du mois d'octobre à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal de PLEUGUENEUC, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après la convocation légale, sous la présidence de Mme CAZIN Mireille, Maire.

Étaient présents : CAZIN Mireille, Maire, BESSIN Pascal, BLAISE Estelle, GASCOIN Laurence, FIZELIER Christelle, GALLAIS Luc, HEUDES Estelle, LAURENT Eliane, LEMARIÉ Maxence, LÉVÊQUE Mickaël, MODESTE Benoît, NIVOLE Nathalie, ROULOIS-MASSON David, ROQUET Chantal, ROUX Sébastien et THARAULT Léa.
Absents excusés : LEBAS Sophie (a donné procuration à LAURENT Eliane), DUBUC Frédéric (a donné procuration à BLAISE Estelle) et MARIE Philippe (a donné procuration à GALLAIS Luc).
Absent : Néant

Un scrutin a eu lieu ; Mme HEUDES Estelle a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Élection du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du 1er septembre 2026
3. Compte rendu des décisions du maire prises en vertu des délégations données par le Conseil Municipal
4. Prévoyance complémentaire pour le maintien des salaires des agents municipaux
5. Point sur les travaux d'investissement engagés
6. Rénovation de l'éclairage public : Ma commune 100 % leds – retour rencontre avec le SDE35
7. Compte rendu commission enfance et jeunesse : points divers
8. Création d'un Conseil municipal des Jeunes
9. Compte rendu de la commission vie associative
10. Compte rendu de la commission des savoir-faire
11. Renouvellement du contrat de maintenance de l'orgue et travaux de restauration
12. Résultats de la consultation de l'étude de faisabilité bâtiments communaux et aménagement OAP de Lorgeril et demande de subvention auprès du Département « Ambitions commune »
13. Résultats de la consultation pour la réalisation du schéma directeur des eaux usées et des eaux pluviales et demande de subvention auprès de l'agence de l'eau
14. Achat groupé enrobé via Communauté de communes – Bretagne romantique
15. Travaux de voirie : rue d'Armor (bande de roulement) et demande de subvention auprès du Département

16. Compte rendu suite rencontre avec association AILE géothermie : étude de faisabilité d'une installation géothermique à l'école et à la salle multifonction

17. Informations diverses :

- Planning des travaux de relamping salle multifonction
- Aménagement des aires de jeux lotissement La Rochelle et La Champagne du Moulin à Vent (récapitulatif des travaux : HUSSON, graviers, terrassement)
- Étang de Pitrel : CAP, biomasse, panneaux et suite donnée au traitement de la plante invasive (myriophylle du Brésil)
- Terrain Chrétien rue du Stade : acquisition bande de terrain après la vente
- Défense incendie : Le Haut Couëdan
- Mise en place d'une commission pour réfléchir sur le terrain situé derrière le pumptrack
- Organisation d'ateliers numériques proposés par Orange

18. Questions diverses

- Dates à retenir

I- NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L2121-15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. Il s'agit de nommer le secrétaire de séance de ce jour.

Entendu cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Mme HEUDES Estelle, secrétaire de séance.

II- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 1ER SEPTEMBRE 2026 (délibération n°88-2026)

Nomenclature : 5.2 Fonctionnement des assemblées

Mme le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal en date du 1er septembre 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOPTE** le compte rendu de la séance municipale du 1er septembre 2026.

III- COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (délibération n°89-2026)

1- Renonciation au droit de préemption urbain :

DM n°32-2026 – DIA 35226 26 B0021
Demande d'une déclaration d'intention d'aliéner transmise par l'étude notariale CAPEOS CONSEILS, 29 rue de Lorient, 35000 RENNES, reçue le 31 août 2026, pour un bien sis 12 Cours Nogues, cadastré AB n°268 et AB n°270, appartenant la société BRPM.

DM n°36-2026 – DIA 35226 26 B0022
Demande d'une déclaration d'intention d'aliéner transmise par l'étude SCP LECOQ LEGRAIN GRATESAC, 3 rue Armand Peugeot, ZA La Morandais, 35190 TINTENIAC, reçue le 08 septembre 2026, pour un bien sis 19 Cours Nogues, cadastré AC n°409, appartenant à la société SCI JMG IMMO.

DM n°37-2026 – DIA 35226 26 B0023
Demande d'une déclaration d'intention d'aliéner transmise par l'étude SELARL JANVIER FABRICE, 19 rue de la gare, 35350 SAINT-MELOIR-DES-ONDES, reçue le 11 septembre 2026, pour un bien sis 5, impasse de la Cavalière, cadastré ZN n°393, appartenant à la société SARL ATALYS.

DM n°42-2026 - DIA 35226 26 B0024
Demande d'une déclaration d'intention d'aliéner transmise par l'étude CLOSSAIS ET ASSOCIÉS NOTAIRE, 51 rue de la Libération, 35720 MESNIL ROC'H, reçue le 25 septembre 2026, pour un bien sis 5 rue du Linon, cadastré AC n°401 et AC n°405, appartenant à Mme MASSON Hélène, M. MASSON Jean-Paul, Mme MASSON Roselyne et Mme MASSON Anne.

DM n°43-2026 - DIA 35226 26 B0025
Demande d'une déclaration d'intention d'aliéner transmise par l'étude CLOSSAIS ET ASSOCIÉS NOTAIRE, 51 rue de la Libération, 35720 MESNIL ROC'H, reçue le 02 octobre 2026, pour un bien sis 12 bis rue du Stade, cadastré AC n°222 et AC n°322, appartenant à M. CHRÉTIEN Pascal, M. CHRÉTIEN Dominique, Mme CHRÉTIEN Laurence et Mme CHRÉTIEN née HEUZÉ Denise.

DM n°55-2026 - DIA 35226 26 B0026
Demande d'une déclaration d'intention d'aliéner transmise par l'étude OFFICE NOTARIAL DE LA CITÉ INTRA-MUROS, 9 rue de Toulouse, 35400 SAINT-MALO, reçue le 13 octobre 2026, pour un bien sis 22 rue de la Plaine, cadastré ZP n°328, appartenant à Mme PETITPAS Annie.

2- Marchés inférieurs à 10 000 € HT :

N°	Objet de la consultation	Nom de l'entreprise	Montant en €
33 - 2026	Remplacement divers - équipements défectueux (bibliothèque, restaurant scolaire, école)	BERHAUT-MARIE	1 307,30 € HT
34 - 2026	Division et délimitation foncière – 12 bis rue du stade	QUARTA	1 445.00 € HT
35 - 2026	Acquisition rideaux à œillets – salle des jeunes	ProSolair	1 280,94 € HT
38 - 2026	Réparation de l'installation campanaire de l'église (moteur de volée d'une cloche et remplacement d'une bélière)	MACÉ ENTREPRISES	4 584,73 € HT
39 - 2026	Travaux préparatoires - Réfection voirie 7, « Le Perquer »	CCBR	9 223,09 € TTC
40 - 2026	Réfection voirie 7, « Le Perquer »	CCBR	5 083,21 € TTC
41 - 2026	Taille de certains arbres place de l'église, rue Alphonse Simon et ceux de l'allée cavalière le long du lotissement de La Champagne du Moulin à Vent	Le Gallo arbres et paysages	4 272.00 € TTC

44 - 2026	Réfection du trottoir devant le 2 rue de la Libération (crêperie)	APOZ TP	3 324.00 € TTC
45 - 2026	Travaux suppression terre-plein central parking « Citroën » allée des sports	BLM	2 891.00 € HT
46 - 2026	Travaux de terrassement aires de jeux – lotissements La Rochelle et La Champagne du Moulin à Vent	Labbé Julien	1 680.00 € HT
47 - 2026	Acquisition graviers suite réhabilitation aires de jeux – lotissements La Rochelle et La Champagne du Moulin à Vent	SAS Rocher Coupé	3 798.00 € HT
48 - 2026	Entretien étang de Pitrel - élagage et abattage sélectif	CAP - CCBR	2 000.00 € TTC
49 - 2026	Acquisition panneaux de signalisation et numéros postaux en agglomération	Signaux-Girod	518.28 € HT
50 - 2026	Acquisition panneaux d'informations pour l'étang de Pitrel	Signaux-Girod	327.58 € HT
51 - 2026	Désembouage réseau de chauffage - Groupe scolaire	INOKER énergie	4 642.76 € TTC
52 - 2026	Purge rue de la Plaine, superficie 15 m²	APOZ TP	2 047.20 € TTC
53 - 2026	Fourniture et pose d'un évier inox, restaurant municipal	INOKER énergie	664.69 € HT

54 - 2026	Remplacement du système d'éclairage de la salle de motricité (10 projecteurs leds et 6 appliques murales) et d'un mitigeur classe CP/CE1	BERHAUT-MARIE	1 681.50 € HT
56 - 2026	Levé topographique et étude Avant-Projet aménagement intersection rue de la Plaine et rue de Rennes	ECR	3 150.00 € HT

IV- PRÉVOYANCE COMPLÉMENTAIRE POUR LE MAINTIEN DES SALAIRES DES AGENTS MUNICIPAUX (délibération n°90-2026)

Nomenclature : 1.4 Autres types de contrats

Vu la délibération n°05-2025 du 21 janvier 2025 fixant la participation employeurs à 25 € / agent à temps complet,
Vu la délibération n°60-2026 du 02 juin 2026 sollicitant l'avis du CST en vue d'adhérer à la convention de participation risque prévoyance proposée par le CDG35 à partir du 1er janvier 2027,
Vu l'avis favorable reçu par TERRITORIA Prévoyance pour rejoindre le dispositif aux conditions tarifaires standard,
Vu l'avis favorable délivré par le Comité Social Territorial départemental en date du 24 septembre 2026 (avis n°32140202),

Mme le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune a souhaité adhérer au contrat groupe du CDG35 à compter du 1er janvier 2027 pour la prévoyance complémentaire (maintien de salaire). Les garanties proposées sont plus intéressantes pour les agents et les évolutions tarifaires contractuelles sont encadrées et plafonnées.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'adhérer à la convention de participation risque prévoyance proposée par le CDG35 dès le 1er janvier 2027 (TERRITORIA Prévoyance et AlterNative Courtage),
- **CONFIRME** que la participation employeur est fixée à 25 € / agent à temps complet,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

V- POINT SUR LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ENGAGÉS

- Présentation par Mme NIVOLE Nathalie, Adjointe aux Finances, des travaux d'investissement engagés. A ce jour, 389 797.05 € ont été dépensés en section d'investissement.

VI- RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC : MA COMMUNE 100 % LEDS – RETOUR RENCONTRE AVEC LE SDE35

Mme le Maire rend compte de la réunion avec le SDE35 et Bouygues pour les travaux de rénovation du parc de l'éclairage public.

- Mise en place d'un plan global géoréférencé intégrant le retour du diagnostic
- Redéfinition du périmètre de la commune

Étude du potentiel de remaillage des armoires

- Vérifier le périmètre de la zone ainsi que la possibilité de basculer sur les départs D06.2 ou D06.3.
- Vérifier la possibilité d'un remaillage entre les points lumineux 0133 et 0459 afin d'améliorer l'uniformité de l'éclairage sur la RD.

Choix du matériel

- En cas de remplacement par une nouvelle lanterne : Bento S.
- Pour les ensembles 4 faces existants : conservation avec rétrofit ou remplacement par un modèle Jargeau.
- La seule lanterne présentant un modèle différent est le point lumineux 0213, équipé d'une lanterne Classic Street (square de Bertheline).
- Teinte des supports : RAL 8016 (Brun acajou).

Température de couleur

- 2 700 K.

Aménagements et points particuliers

- Des aménagements sont prévus sur les secteurs 600 et 677 (carrefour rue de la Plaine pour la sortie de l'entreprise Glory), avec une nécessité de dépose préalable dans le cadre du projet d'aménagement.
- Aucun effacement de réseaux identifié.

Autres points liés à la rénovation globale

- Projet d'aménagement de la rue Broussais, à intégrer dans le programme de rénovation. Une extension d'environ 4 à 5 points lumineux est à prévoir.

➢ Un retour de l'étude détaillée est prévu au printemps 2027 (durée de l'étude estimée à 6 mois).

VII- COMPTE RENDU DE LA COMMISSION ENFANCE ET JEUNESSE DU 16 SEPTEMBRE DERNIER

- **Action jeunes**

Le 10 octobre dernier, le local du palet a été repeint suite à des tags qui ont été faits par un groupe d'enfants. Ces derniers étaient présents avec leurs parents pour repeindre l'enceinte. Cette action avait pour but de sensibiliser dès le plus jeune âge sur la dégradation des bâtiments municipaux.

- **Informations sur la pose des barrières de l'école**

Malgré la reprise sur le serrage de certaines barrières le 31 août dernier, la fixation des barrières n'est toujours pas assez solide. Une fois les informations remontées, le défaut vient du béton utilisé. L'entreprise Signaux-Girod nous a envoyé un courrier d'information dans lequel il nous explique qu'une réclamation est en cours auprès de son fournisseur. Notre chantier n'est pas le seul concerné.

- **Tarification du repas scolaire pour les enfants accueillis par des assistants familiaux sur notre commune :** avis défavorable. Cette demande n'est pas recevable en termes d'équité. Une telle décision serait annulée par le contrôle de légalité de la Préfecture. Le coût réel du repas est de 8.50 € (pour rappel facturé à 3.50 €). Il faudrait communiquer ce prix en comparaison avec le service rendu (proposition d'un diagramme sur le prochain bulletin municipal indiquant les différents postes de dépense). Il est demandé de prendre attache auprès des communes ayant mis en place le dispositif du repas à 1 € pour avoir un retour d'expérience.
- **Création d'un conseil municipal des jeunes : présentation du projet (dél. n°95-2026)**
- **Devis pour le groupe scolaire**

  Devis signés :

- 3 mitigeurs remplacés à la bibliothèque : 843,80 € HT (Berhaut-Marie)

- 1 robinet TEMPOGENOU dans la cuisine de l'école : 183,50 € HT (Berhaut-Marie)
- 1 prise 10/ 16 A+T étanche (chaufferie), 1 prise 10/ 16 A+T (hall sous escalier) : 280,00 HT (Berhaut-Marie)

Devis comparatifs :

- Pour le désembouage du réseau chauffage école :
  - Inoker : 3 868,97 € HT
  - Berhaut-Marie : 5 922,88 € HT

- Pour le changement luminaire de la salle de motricité (10 projecteurs et 6 appliques) :
  - Berhaut-Marie : 1 461,50 € HT
  - Bernard électricité : 2 114,07 € HT

- Pour le changement de la fontaine à eau de la cantine : l'entreprise Inoker propose une pose d'un évier Inox posé sur un meuble de rangement : 664,69 € HT. Certaines fonctions de l'équipement ne marchent plus (réfrigération, débit d'eau…)
- Devis pour le film solaire en attente de comparatif

M. Le Jolivet, franchisé au sein de l'entreprise Solar Wrap installée à Saint-Malo, a fait deux devis pour limiter la chaleur au sein du groupe scolaire.

- Film transparent : 14 455,50 € HT
- Film effet miroitant : 10 199,00 € HT

Un devis comparatif a été sollicité avec l'entreprise Kerfilm.

VIII- CRÉATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (délibération n°95-2026)

La présentation est faite par Mmes Estelle Blaise et Heudes.

La création d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) permettrait aux jeunes de participer davantage à la vie de Pleugueneuc.

L'objectif est de donner aux jeunes un espace où ils peuvent :

- Exprimer leurs idées et leurs préoccupations,
- Proposer des projets pour la commune,
- Réfléchir à des sujets qui concernent leur quotidien,
- Comprendre comment fonctionne une commune et comment sont prises les décisions,
- Apprendre la citoyenneté et la démocratie locale en créant un lien entre les jeunes, les élus et les habitants,
- Travailler avec les élus adultes,
- Réaliser concrètement certains projets,
- Le conseil doit surtout être un lieu de participation réelle : les jeunes doivent pouvoir faire des propositions et constater ce qu'elles deviennent.

Quel public ?

- Groupe de 8 à 10 jeunes de 10 à 14 ans (soit du CM2 à la 3ème)
- L'objectif n'est pas d'avoir beaucoup de membres mais d'avoir un groupe :
  > suffisamment représentatif
  > facile à réunir

> capable de travailler réellement sur des projets

La composition du Conseil municipal des jeunes (CMJ) veillera à favoriser une représentation équilibrée des filles et des garçons, dans un objectif de parité et d'égalité des chances.

Quelle démarche ?

- Appel à candidatures (démarche à l'école, publication sur les réseaux, flyers…),
- Réunion d'information en mairie pour les jeunes et les parents,
- Dépôt de candidature à la mairie avec motivation et idées de projets (lettre ou vidéo de motivation),
- Entretien avec les candidats,
- Possibilité de compléter le groupe par volontariat si toutes les places ne sont pas pourvues ou si pas d'équité fille/garçon.

Durée du mandat ?

- Durée de 1 **an, renouvelable, année scolaire (septembre à juin)**
- Cela permet :
  - De donner suffisamment de temps pour mener des projets,
  - De permettre aux jeunes d'acquérir de l'expérience,
  - D'assurer une transmission entre anciens et nouveaux membres.

Le mandat pourrait donc être prévu pour 1an, avec possibilité de démissionner en cours de mandat pour les jeunes qui déménagent.
NB : le premier mandat sera de 6 mois

Qui encadre ?

- Importance d'identifier clairement des adultes référents (au minimum deux élus et une référente secrétaire et tout autre personne souhaitant se mobiliser sur ce projet).

- Le rôle de l'adulte n'est pas de décider à la place des jeunes et doit :

  - Préparer les réunions
  - Aider à organiser les débats
  - Garantir le cadre et la sécurité
  - Accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets sans décider à leur place
  - Faire le lien avec le maire et le conseil municipal
  - Donner une réponse à leur proposition,
  - Rencontre avec le conseil municipal une ou deux fois par an pour présenter leurs travaux.

Quelle fréquence ?

- Privilégier des réunions régulières mais pas trop nombreuses.

- 1 réunion par mois, hors vacances scolaires
- Le mercredi après-midi de 17h à 18h30
- Durée : 1 h 00 à 1 h 30 maximum
- Lieu : mairie, salle du Conseil
- Ordre du jour : préparé avec les jeunes et compte rendu synthétique après chaque réunion

- Possibilité de créer des petits groupes de travail pour les projets
- Une à deux rencontres annuelles avec le Conseil municipal adulte
- Eventuellement une visite ou une sortie citoyenne par an
- Règle de fonctionnement : chaque jeune doit pouvoir s'exprimer, être écouté et connaître la suite donnée à ses propositions.

- L'important est que le rythme soit compatible avec la vie scolaire et familiale

Quel projet ?

Il est intéressant de laisser les jeunes choisir eux-mêmes leurs sujets.
Pour le premier mandat, il serait préférable de prévoir un ou deux projets réalisables rapidement, afin que les jeunes voient concrètement le résultat de leur participation.
Les jeunes doivent pouvoir proposer des idées, débattre et choisir des projets, participer aux réunions, réaliser des actions, présenter un bilan.

Quel budget ?

Il peut être utile de prévoir une petite enveloppe annuelle.
L'objectif n'est pas de donner une somme importante aux jeunes, mais de leur permettre de réaliser au moins un projet concret.

Il faudra déterminer :
- Qui propose les dépenses ?
- Qui les valide ?
- Comment les achats sont effectués ?
- Qui suit le budget ?

Les jeunes proposent ; la commune conserve la responsabilité administrative et financière.

Créer une charte du CMJ

- Les objectifs du CMJ
- Les droits et devoirs des jeunes
- La durée du mandat
- La fréquence des réunions
- Les règles de prise de parole
- Le respect des autres
- Les absences
- La confidentialité lorsque nécessaire
- Les modalités de démission
- Le rôle des élus
- Le rôle de l'animateur ou du référent
- Cette charte pourrait être présentée aux jeunes lors de leur première réunion et signée symboliquement par les membres.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1112-23,
Vu la volonté de la commune de favoriser la participation des jeunes à la vie locale et de développer l'apprentissage de la citoyenneté,

Considérant que la création d'un Conseil municipal de jeunes constitue un outil pédagogique et démocratique permettant aux jeunes de s'exprimer, de proposer des projets et de participer à la vie communale,
Considérant que cette instance consultative n'a pas de pouvoir décisionnel mais peut être force de proposition auprès des élus municipaux,

- **DÉCIDE** de créer, au sein de la commune, un Conseil municipal de jeunes (CMJ), instance consultative placée auprès du Conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L.1112-23 du CGCT.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'État dans le département et publiée conformément aux dispositions en vigueur.

IX- COMPTE RENDU DE LA COMMISSION « VIE ASSOCIATIVE »

M. Roulois-Masson David, délégué, présente différents points, à savoir :

- **Pose des illuminations de Noël** le jeudi 3 décembre 2026 et location de la nacelle le 13 novembre (travaux préparatoires : filins etc),
- **Flyer listant les associations** en cours de rédaction,
- **Demande standardisée pour les subventions**,
- **Panneaux d'affichage** aux entrées principales de l'agglomération,
- **Bul'issime** : recherche d'une commune pour l'accueil du festival en 2027. Il serait peut-être opportun de se positionner pendant le mandat.

- **Bilan d'activité de la bibliothèque**

- Travaux de la bibliothécaire : 9h30 consacrées à l'accueil des scolaires, 5h00 pour le périscolaire, 12h00 d'ouverture au public grâce aux bénévoles,
- Gratuité, appartenance au réseau des bibliothèques de la CCBR, 17 940 prêts réalisés dans l'année, animations nombreuses pendant les vacances, clubs de lecture organisés régulièrement sur différents thèmes (polar, fantastique…), partenariat avec le Bois des Ludes pour les jeux de société, prix BD actuellement en cours.

X- COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DES SAVOIR-FAIRE

Les deux sujets suivants sont abordés, à savoir :

- La liste des professionnels exerçant sur la commune est bien avancée.
- Projet marché : la question d'un sous compteur est posée pour l'accès à l'électricité pour les professionnels. La réponse du curé de la paroisse n'est pas très explicite. Un contact va être pris. Des devis ont été sollicités pour cette installation.

XI- RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE DE L'ORGUE ET TRAVAUX DE RESTAURATION (délibération n°91-2026)

M. David Roulois-Masson, délégué, présente les différentes propositions concernant l'entretien de l'orgue. Le prestataire actuel pose en effet quelques difficultés (insatisfactions répétées et difficultés de communication).

Trois facteurs d'orgue ont été sollicités, à savoir :

Nom du facteur d'orgue	Descriptif de la proposition	Montant
L'AFO **L'atelier de Facture d'Orgues** **94 120 Fontenay-sous-Bois**	2 visites annuelles (accord des jeux d'anches, reprise très ponctuelle des fonds selon leurs accessibilités, le réglage de la mécanique et les petites réparations indispensables à la bonne marche de l'instrument). Notification de la visite au moins 15 jours avant.	Accord, réglage, entretien : 300 € HT Forfait déplacement A/R : 80 € HT - 380 € HT / visite soit une prestation totale annuelle de 760 € HT soit 912.00 € TTC.
MANUFACTURE BERRICHONNE DE GRANDES ORGUES **61 260 Ceton**	2 visites annuelles (accord des jeux d'anches, révision de l'accord de quelques tuyaux de fonds, vérification et réglage de la transmission, travaux hors démontages importants, forfait main d'œuvre et déplacement).	- 360 € HT / visite soit une prestation totale annuelle de 720 € HT soit 864.00 € TTC.
Sarl ORGLEZ **56 120 Forges de Lanouée**	2 visites annuelles car instrument utilisé pour la pédagogie (accord des jeux d'anches, reprise ponctuelle des fonds, reprises réglages mécaniques et réglage dans les limites du système existant de la partie électrique, forfait main d'œuvre et déplacement, personne bénévole présente pour les accords).	- 600 € HT / visite soit une prestation totale annuelle de 1 200 € HT soit 1 440.00 € TTC.

L'offre du facteur d'orgue de Fontenay-sous-Bois est plus complète et l'utilisation par l'école de musique (SIM) a été prise en compte (bonne connaissance du contexte). Ce prestataire s'est même déplacé à la différence des 2 autres et a été recommandé par d'autres utilsateurs. Des travaux de restauration ont été repérés et sont nécessaires à la bonne marche de l'instrument. Ces derniers s'élèvent à 3 100.00 € HT (remplacement des 28 ampoules Reed, cartes électroniques de contrôle et articulation des liaisons balanciers et moteurs de registres).

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de retenir l'offre de maintenance de l'orgue auprès l'atelier de facture d'orgues basé à Fontenay-sous-Bois pour la somme annuelle de 760 € HT,
- **ACCEPTE** le devis concernant les travaux de restauration susnommés pour un montant en HT de 3 100.00 €,

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

XII- RÉSULTATS DE LA CONSULTATION DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ BÂTIMENTS COMMUNAUX ET AMÉNAGEMENT OAP DE LORGERIL ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT « AMBITIONS COMMUNES » (délibération n°92-2026)

Nomenclature *: 1.1 Marchés publics*

Avec l'aide de l'ingénierie territoriale du Département d'Ille-et-Vilaine, Mme le Maire rappelle au Conseil municipal le lancement de la consultation en juillet dernier pour réaliser une étude de faisabilité portant sur l'état et les usages futurs de 2 bâtiments communaux (ancienne Poste et cabinet médical actuel) et sur l'aménagement d'une zone UE rue de Lorgeril. L'objectif est d'aider les élus à retenir un scénario pour répondre à leurs attentes. Cette étude intégrera une programmation fonctionnelle et architecturale, une estimation financière du projet et un planning opérationnel.
La consultation s'est faite en deux temps.

- **La première phase :** Les candidats ont fourni un dossier de candidature comprenant les moyens humains (dont CV) et matériels, de l'équipe projet envisagée ainsi que leurs références pour des projets de même nature n'excédant pas 5 ans (photos, croquis, adresse, nature et descriptif de l'ouvrage, et tous les éléments participant à la compréhension de ces projets…).
- **La seconde phase :** Les trois candidats sélectionnés (Préfigures, Fais la Ville et Céleste) ont produit une note de motivation et méthodologique, et une proposition d'honoraires. L'audition s'est tenue le 06 octobre dernier.

Critères de jugement des offres :

- La valeur technique de l'offre (60%) constituée de : la qualité de la note de motivation, la méthodologie proposée et le planning opérationnel.
- Le prix des prestations (40%).

C'est le cabinet Préfigures qui a obtenu la meilleure note (90.96/100).

Entendu cet exposé, sur proposition de la commission communale en charge du dossier, l'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **RETIENT** l'offre du cabinet pluridisciplinaire portée par le titulaire PRÉFIGURES et 5 cotraitants dont le montant s'élève à 39 950 € HT soit 47 940 € TTC,
- **DEMANDE** l'inscription de cette dépense au Budget Primitif 2026,
- **SOLLICITE** une subvention au titre du dispositif « Ambitions communes » auprès du Département d'Ille-et-Vilaine pour l'étude de faisabilité susnommée,
- **VALIDE** le plan de financement suivant :

Dépenses en € HT	Recettes attendues
- Étude de faisabilité bâtiments communaux et aménagement zone UE : 39 950.00 €	- Autofinancement : 19 975 € - Ambitions communes (Département) : 19 975 €
Total de 39 950.00 € HT	

- **CHARGE** Mme le Maire de signer notamment l'acte d'engagement et tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

XIII- RÉSULTATS DE LA CONSULTATION POUR LA RÉALISATION DU SCHÉMA DIRECTEUR DES EAUX USÉES ET DES EAUX PLUVIALES ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU (délibération n°93-2026)

Nomenclature : 1.2.2.1.1 eau et assainissement

Conformément à la demande de la police de l'eau (arrêté du 21 juillet 2015, article 12), un diagnostic périodique du réseau d'assainissement doit être réalisé tous les 10 ans.

Vu la délibération n°11-2025 du 24 février 2025 portant sur le lancement d'une consultation pour la réalisation d'un schéma directeur des eaux usées et des eaux pluviales du centre-bourg,
Vu la délibération n°06-2026 du 20 janvier 2026 portant sur la mission d'assistance à maitrise d'ouvrage pour la réalisation d'un schéma directeur des eaux usées et des eaux pluviales (prestataire retenu NTE),
Vu le lancement de la consultation publiée le 23 juillet 2026 et la remise des offres fixée au vendredi 28 août 2026,
Vu le rapport d'analyse des offres,

Pour rappel, un classement des offres non inappropriées a été fait avec l'attribution d'une note évaluée sur 100 points.

Pour le jugement des 4 offres reçues, il a été tenu compte des critères suivants pondérés d'un % permettant d'attribuer une note pour chaque critère, classés dans l'ordre décroissant de leur importance :

- valeur technique de l'offre : 60 %,
- prix des prestations : 40 %.

Il est précisé que les critères de sélection des offres mentionnés ci-dessus ont été appréciés en fonction des sous-critères suivants :

- **Critère 1 : Valeur technique de l'offre – pondération 60 %**

• Sous-critère 1 : Compréhension des enjeux de la mission et qualité du mémoire technique : 10 %
• Sous-critère 2 : Moyens et méthodologie prévus pour la réalisation des prestations : 40 %
• Sous-critère 3 : Moyens et méthodologie pour assurer la sécurité lors des interventions sur les réseaux : 20 %
• Sous-critère 4 : Présentation et qualification de l'équipe affectée pour la réalisation des missions : 20%
• Sous-critère 5 : Cohérence du planning prévisionnel de réalisation : 10%

- **Critère 2 : le prix des prestations - pondération 40 %**

• Sous-critère 1 : Prix 100%

C'est le cabinet ALTEREO qui a obtenu la meilleure note (84.36/100).

Entendu cet exposé, sur proposition de la commission communale en charge du dossier, l'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **RETIENT** l'offre du cabinet ALTEREO dont le montant s'élève à 118 584.60 € HT,

- **DEMANDE** l'inscription de cette dépense au Budget annexe de l'Assainissement 2026 pour la partie « eaux usées » et au budget communal 2026 pour la partie « eaux pluviales »,
- **SOLLICITE** une subvention auprès l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour la partie consacrée au diagnostic des eaux usées,
- **CHARGE** Mme le Maire de signer notamment l'acte d'engagement et tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

XIV- ACHAT GROUPE ENROBÉ VIA COMMUNAUTE DE COMMUNES – BRETAGNE ROMANTIQUE

Ce point a été annulé car il n'est pas possible d'adhérer en cours de convention. Cela pourra être envisagé à partir de 2029.

XV- TRAVAUX DE VOIRIE : RUE D'ARMOR (BANDE DE ROULEMENT) ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT (délibération n°94-2026)

Nomenclature *: 1.1 Marchés publics*

M. Modeste Benoît, 1er Adjoint, présente aux élus l'estimation faite par le service voirie de la CCBR pour la réfection de la bande de roulement rue d'Armor (à partir de l'angle de la mairie en direction d'Evran) pour une longueur estimée à 485 ml. Cette dernière s'élève à 68 457.21 € HT. Il précise qu'une participation de 12 € le ml peut être sollicitée auprès du Département (partie voirie hors stationnement).

En amont, les services départementaux se rendront sur place pour vérifier les éventuels défauts structurels. Dans cette hypothèse, ces derniers seront pris en charge par la collectivité départementale.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de lancer la consultation pour la réfection de la bande de roulement rue d'Armor dont l'estimation s'élève à 68 457.21 € HT.
- **DEMANDE** au service voirie de la CCBR de se rapprocher des services du Département pour évaluer l'état de la structure de la route départementale n°75 afin de l'intégrer aux travaux de rénovation susnommés.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

XVI- COMPTE RENDU SUITE RENCONTRE AVEC ASSOCIATION AILE GÉOTHERMIE : ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'UNE INSTALLATION GÉOTHERMIQUE À L'ÉCOLE ET A LA SALLE MULTIFONCTION

M. Modeste Benoît, 1er Adjoint, rend compte de l'étude d'opportunité réalisée par l'association AILE, agence locale de l'énergie, spécialisée dans la maîtrise de l'énergie et celles renouvelables en milieu agricole et rural.
A ce stade, il manque des éléments pour statuer sur une géothermie dans la salle multifonction à la différence du groupe scolaire (suite audit réalisé par Impulse). En effet, pour le cet établissement, la géothermie semble intéressante (retour sur investissement évalué à 12 ans, mise en service de radiateurs soufflants pour assurer le chauffage et la climatisation, sujet désormais incontournable).

Quant à la mutualisation des deux bâtiments publics, est-elle pertinente ? Seule l'étude de faisabilité pourra nous le dire. Six bureaux d'étude ont été contactés.

XVII- INFORMATIONS DIVERSES :

- Planning des travaux de relamping salle multifonction :
- 18 au 20/11 : salles A et B,
- 23, 25 & 26/11 : hall et cuisines,
- 24/11 : salle associative.
- Aménagement des aires de jeux lotissement La Rochelle et La Champagne du Moulin à Vent (récapitulatif des travaux : terrassement et graviers courant novembre, livraison aires de jeux prochainement, mise en service pour janvier 2027)
- Étang de Pitrel : CAP pour l'élagage et l'abattage sélectif des végétaux autour de la pièce d'eau, régie de la biomasse CCBR pour l'enlèvement des arbres morts, panneaux commandés rappelant les règles de bonnes conduites autour du site. Quant à la suite donnée au traitement de la plante invasive (myriophylle du Brésil), deux entreprises ont été reçues (sur recommandation du Bassin du Linon).
- Terrain Chrétien 12 bis rue du Stade : acquisition par la commune d'une bande de terrain après la vente. Cela a été vu avec l'acquéreur qui s'est engagé à revendre un passage de 4 ml de largeur (engagement moral). Un bornage sur site est prévu le lundi 3 novembre en présence des parties. Ce dernier sera à la charge de la commune.
- Défense incendie : « Le Haut Couëdan ». Un particulier souhaite acquérir le terrain communal cadastré ZO n°264 d'une superficie de 472 m². Ce dernier est non bâti, boisé et situé en zone agricole. En contrepartie, la commune aimerait acquérir une parcelle appartenant à ce même particulier et ce, pour recevoir une bâche incendie (couverture incendie dans ce village). Un bornage devra être réalisé. Les frais seront à la charge de la commune.
- Mise en place d'une commission pour réfléchir sur l'aménagement du terrain derrière le pumptrack, composée de Benoît Modeste, David Roulois-Masson, Luc Gallais, Frédéric Dubuc, Jean-Luc Tessier et Christelle Fizelier.
- Ateliers numériques organisés par Orange : lundis 09, 16, 23, 30/11 et 07/12 de 10h00 à 11h30 à la Mairie (sensibilisation et initiation aux usages numériques : débuter avec son smartphone, découvrir les réseaux sociaux, éviter les arnaques en ligne, sécuriser ses données personnelles, introduction à l'Intelligence Artificielle...).

XVIII- QUESTIONS DIVERSES

- **DATES A RETENIR** :

OCTOBRE

- ✓ **Vendredi 16** : soirée disco et feu d'artifice
- ✓ **Dimanche 18 :** Braderie puériculture organisée par le GPE – salle multifonction
- ✓ **Mercredi 21 :** Commission des savoir-faire à 18h45
- ✓ **Vendredi 23 :** AG de l'association du palet à 20h00
- ✓ **Jeudi 29 :** Distribution des kits d'économie d'eau – gratuit – 15h30 à 18h30 – salle des jeunes
- ✓ **Samedi 31 :** Repas des Classes 6 - salle multifonction

NOVEMBRE

- ✓ **Mardi 03 :** Conseil municipal à 19h15

- ✓ **Jeudi 05** : Réunion publique AXA, santé communale - salle associative - 14h00
- ✓ **Samedi 07 :** Repas Tartiflette GPE - Salle multifonction
- ✓ **Mardi 10 novembre :** Commission des Finances à 18h00
- ✓ **Mercredi 11 :** cérémonie à 10h45, place de la Mairie
- ✓ **Jeudi 12** : **Soirée « Le goût d'ici »** - projection « L'eau, un défi collectif » - 18h00 - salle multifonction
- ✓ **Jeudi 19** : Commission vie associative
- ✓ **Vendredi 27 :** Buvette de Noël et distribution des sapins GPE
- ✓ **Dimanche 29** : Repas du CCAS à 12h00

DÉCEMBRE

- ✓ **Jeudi 03** : Début des illuminations de Noël
- ✓ **Mardi 08 :** Conseil municipal à 19h15
- ✓ **Samedi 12 :** Distribution des colis de Noël à nos aînés
- ✓ **Dimanche 13 :** Concert de Noël à l'église à 16h00
- ✓ **Mercredi 16 :** Spectacle de Noël à la salle multifonction à 15h30

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 55 minutes.

Le Maire

Mme Mireille CAZIN